



# Assemblée générale

Distr. générale  
2 février 2012  
Français  
Original : anglais

## Soixante-sixième session

Point 163 de l'ordre du jour

### Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

## Budget de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013

### Rapport du Secrétaire général

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus . . . . .	5
A. Vue d'ensemble . . . . .	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Mission . . . . .	5
C. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées . . . . .	7
D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats . . . . .	7
II. Ressources financières . . . . .	20
A. Vue d'ensemble . . . . .	20
B. Contributions non budgétisées . . . . .	21
C. Gains d'efficacité . . . . .	21
D. Taux de vacance de postes . . . . .	22
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome . . . . .	23
F. Formation . . . . .	24
G. Services de détection des mines et de déminage . . . . .	25
H. Projets à effet rapide . . . . .	25
III. Analyse des variations . . . . .	26



---

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre . . . . .	29
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/289 et 65/304 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU . . . . .	30
Annexes	
I. Définitions . . . . .	41
II. Organigrammes . . . . .	43
Carte . . . . .	46

## Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013, dont le montant s'élève à 58 715 200 dollars, à l'exclusion des contributions volontaires en nature d'une valeur de 3 046 800 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 203 observateurs militaires, 27 membres des contingents, 6 membres de la Police des Nations Unies, 100 agents recrutés sur le plan international, 176 agents recrutés sur le plan national (dont 2 administrateurs et 2 emplois de temporaire des services généraux), 16 Volontaires des Nations Unies et 10 agents fournis par des gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux budgétaires axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante civile organique, composante militaire et composante appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction administrative et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence, s'il y a lieu, aux produits correspondants prévus par la Mission.

### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2010/11)	Montant alloué (2011/12)	Dépenses prévues (2012/13)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	6 681,5	6 667,1	6 515,1	(152,0)	(2,3)
Personnel civil	21 888,8	22 559,0	24 374,3	1 815,3	8,0
Dépenses opérationnelles	28 531,8	32 223,3	27 825,8	(4 397,5)	(13,6)
<b>Montant brut</b>	<b>57 102,1</b>	<b>61 449,4</b>	<b>58 715,2</b>	<b>(2 734,2)</b>	<b>(4,4)</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	2 684,7	2 761,3	2 280,6	(480,7)	(17,4)
<b>Montant net</b>	<b>54 417,4</b>	<b>58 688,1</b>	<b>56 434,6</b>	<b>(2 253,5)</b>	<b>(3,8)</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	2 551,7	1 769,9	3 046,8	1 276,9	72,1
<b>Total</b>	<b>59 653,8</b>	<b>63 219,3</b>	<b>61 762,0</b>	<b>(1 457,3)</b>	<b>(2,3)</b>

**Ressources humaines<sup>a</sup>**

	Obser- vateurs mili- taires	Conti- nents	Police des Nations Unies	Unités de police consti- tuées	Personnel recruté sur le plan inter- national	Personnel recruté sur le plan national <sup>b</sup>	Emplois de Volontaires tempo- raire <sup>c</sup>	Personnel fourni par des gouver- nements	Obser- vateurs électoraux civils	<b>Total</b>
<b>Direction exécutive et administration</b>										
Nombre de postes ou emplois approuvés 2011/12	-	-	-	-	11	7	-	-	-	<b>18</b>
Nombre de postes ou emplois proposés 2012/13	-	-	-	-	11	7	-	-	-	<b>18</b>
<b>Composantes</b>										
<b>Civile organique</b>										
Nombre de postes ou emplois approuvés 2011/12	-	-	6	-	4	-	-	-	10	<b>20</b>
Nombre de postes ou emplois proposés 2012/13	-	-	6	-	4	-	-	-	10	<b>20</b>
<b>Militaire</b>										
Effectif approuvé 2011/12	203	27	-	-	2	-	-	-	-	<b>232</b>
Effectif proposé 2012/13	203	27	-	-	2	-	-	-	-	<b>232</b>
<b>Appui</b>										
Nombre de postes ou emplois approuvés 2011/12	-	-	-	-	85	163	2	20	-	<b>270</b>
Nombre de postes ou emplois proposés 2012/13	-	-	-	-	83	167	2	16	-	<b>268</b>
<b>Total</b>										
Effectif ou nombre de postes ou emplois approuvés 2011/12	203	27	6	-	102	170	2	20	10	<b>540</b>
Effectif ou nombre de postes ou emplois proposés 2012/13	203	27	6	-	100	174	2	16	10	<b>538</b>
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	(2)	4	-	(4)	-	<b>(2)</b>

<sup>a</sup> Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

<sup>b</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>c</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section IV du présent rapport.

## **I. Mandat et résultats attendus**

### **A. Vue d'ensemble**

1. Le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 690 (1991). La dernière prorogation en date, jusqu'au 30 avril 2012, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 1979 (2011).
2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général : parvenir à un règlement politique juste, durable et mutuellement acceptable prévoyant l'autodétermination du peuple du Sahara occidental.
3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante civile organique, composante militaire et composante appui), dont chacune découle du mandat de la Mission.
4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la MINURSO ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2011/12 est analysée au niveau de chaque composante.
5. Le quartier général de la Mission se trouve à Laayoune, où sont installés le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et celui du commandant de la force. La Mission continuera d'opérer dans 11 localités (Laayoune, Tindouf et 9 bases d'opérations).

### **B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Mission**

6. Le mandat de la Mission, établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 690 (1991) et récemment prorogé jusqu'au 30 avril 2012 dans sa résolution 1979 (2011), constitue le fondement du plan d'exécution des tâches à accomplir et des paramètres qui ont servi à définir les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les produits présentés dans les cadres de budgétisation axée sur les résultats.
7. Les besoins de financement de la Mission et son concept général d'opérations à l'appui de l'exécution de son mandat dépendent de plusieurs facteurs, à savoir la poursuite des négociations visant à parvenir à un règlement politique du conflit au Sahara occidental entre les parties, le maintien du cessez-le-feu et de la liberté de circulation du personnel des Nations Unies au Sahara occidental et dans les autres pays de la région, et le maintien de l'engagement des États Membres, des organisations non gouvernementales et des représentants des médias vis-à-vis des questions liées au Sahara occidental, en particulier grâce à des visites dans la région.
8. En conséquence, la MINURSO envisage : de poursuivre ses activités d'observation et de surveillance afin de s'assurer que les parties respectent l'accord de cessez-le-feu; de fournir un appui continu à l'Envoyé personnel du Secrétaire

général pour l'exécution de ses fonctions, notamment en l'aidant à organiser des rencontres avec les parties et en lui fournissant des analyses et des avis politiques et un appui logistique lors de ses visites dans la région; d'aider le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) à mettre en œuvre et à développer le programme de mesures de confiance, en lui fournissant un appui logistique et des escortes policières; de coopérer avec les représentants de l'Union africaine à Laayoune et de leur offrir un appui logistique; et d'effectuer, de part et d'autre du mur de sable, des levés dans les zones contaminées par des mines et des restes explosifs de guerre et de les déminer, en coopération avec une organisation non gouvernementale. À cet égard, la Mission envisage de procéder au déminage souterrain de 1 million de mètres carrés au cours de l'exercice 2012/13, contre 750 000 mètres carrés durant l'exercice 2011/12. Elle continuera également de mettre à profit les progrès accomplis dans le domaine de la gestion de l'information avec le Centre international de déminage humanitaire de Genève.

9. Au cours de l'exercice budgétaire, la Mission fournira un appui efficace et rationnel propre à permettre à la composante organique et à la composante militaire de poursuivre leurs opérations. Les parties devraient donc continuer de fournir au personnel de la Mission, comme au cours des exercices précédents, des installations et des services à titre de contributions volontaires.

10. Le projet de budget pour l'exercice 2012/13 fait apparaître une baisse de 2,7 millions de dollars (4,4 %) des crédits demandés par rapport au montant alloué en 2011/12, qui s'explique essentiellement par la diminution des ressources nécessaires au titre des dépenses opérationnelles. La diminution globale des crédits demandés est en partie annulée par une augmentation des ressources nécessaires au titre du personnel civil, principalement due à la hausse des traitements et au reclassement du personnel recruté sur le plan national compte tenu des résultats d'une opération de classement des postes et à l'augmentation du nombre d'agents recrutés sur le plan national. La Mission mettra en œuvre un certain nombre de mesures pour réduire le montant global des crédits demandés, tout en assurant la continuité des opérations et s'acquittant efficacement des tâches qui lui ont été confiées. Ainsi, elle réduira les crédits nécessaires au titre du remplacement des véhicules et du matériel, en prolongeant la durée de vie utile de biens tels que les véhicules et le matériel informatique, de communications et d'infrastructure; elle fera également des économies de carburant, de pièces détachées et de fournitures en mettant en place des mécanismes de contrôle, tels que le système de coupons, qui est destiné à contrôler la consommation de carburant de son personnel. En outre, afin d'optimiser ses opérations aériennes, la Mission réduira sa flotte d'hélicoptères (de 3 à 2 appareils).

11. La composante appui de la Mission restructurera également ses fonctions de gestion des avoirs et du matériel, afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la circulation des biens et de la prestation de services aux bases d'opérations, et d'installer un atelier mécanique avancé. La restructuration proposée de ses services ainsi que les mesures visant à tirer davantage profit du personnel recruté sur le plan national permettront à la Mission de supprimer ou de transférer des postes superflus et de convertir des postes du Service mobile et de Volontaire des Nations Unies en postes d'agent recruté sur le plan national, soit une diminution nette de 2 postes d'agent recruté sur le plan international et de 4 postes de Volontaire des Nations Unies, et une augmentation nette de 4 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

12. Dans le cadre de la restructuration des services, trois postes d'agent chargé de la gestion des avoirs et du matériel seront transférés à un entrepôt central afin d'entretenir des compétences d'experts et d'échanger l'information entre les unités à comptabilité autonome. L'entrepôt sera coordonné et dirigé par le Centre mixte des opérations logistiques.

13. En outre, trois postes seront transférés d'autres sections d'appui au Groupe du contrôle des mouvements de la Section des transports aériens afin de mettre en place une cellule de transport. Celle-ci devrait faciliter et accélérer l'organisation du transport de toutes les marchandises en provenance et à destination des bases d'opérations et d'autres emplacements dans la zone de la Mission, et favoriser le recours aux transports terrestres de façon à réduire l'usage des transports aériens.

14. Parmi les grands projets prévus pour l'exercice 2012/13, on compte notamment la mise en place d'usines d'épuration à Mijek, Agwanit et Awsard et de systèmes de traitement des eaux usées à Oum Dreyga, Mehaires et Awsard. La Mission procédera aussi au remplacement des logements à parois souples et à la mise en place de clôtures dans les sites situés à l'est du mur de sable, et poursuivra l'installation des cuisines reçues de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) dans trois bases d'opérations. Des crédits sont également demandés pour la construction d'un atelier pour le matériel de transport lourd à la base logistique de la MINURSO.

### **C. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées**

15. La Mission fournit, moyennant remboursement, un appui logistique au programme de mesures de confiance du HCR consistant à organiser des échanges de visites familiales entre la zone située à l'ouest du mur de sable et le camp de réfugiés de Tindouf (Algérie). Par ailleurs, le Représentant spécial du Secrétaire général est l'agent habilité pour les questions de sécurité au Sahara occidental et dans la région de Tindouf. En tant que centre de contact pour les questions de sécurité, le bureau de liaison de la Mission à Tindouf continuera d'organiser régulièrement des séances d'information sur la sécurité à l'intention du HCR, du Programme alimentaire mondial, de l'Organisation mondiale de la Santé, du Comité international de la Croix-Rouge, de l'Organisation internationale pour les migrations et de l'Office humanitaire de la Communauté européenne. La Mission continuera également de coopérer étroitement avec toutes les parties prenantes de la zone de la Mission, à savoir l'Union africaine, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales internationales.

### **D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats**

16. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

### Direction exécutive et administration

17. La direction exécutive et l'administration d'ensemble de la Mission seront assurées par le Représentant spécial du Secrétaire général et ses collaborateurs directs.

Tableau 1

#### Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
<b>Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général</b>									
Nombre de postes ou emplois approuvés 2011/12	1	1	2	2	1	7	–	–	7
Nombre de postes ou emplois proposés 2012/13	1	1	2	2	1	7	–	–	7
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau de liaison de Tindouf</b>									
Nombre de postes ou emplois approuvés 2011/12	–	1	–	–	3	4	7	–	11
Nombre de postes ou emplois proposés 2012/13	–	1	–	–	3	4	7	–	11
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>									
Nombre de postes ou emplois approuvés 2011/12	1	2	2	2	4	11	7	–	18
Nombre de postes ou emplois proposés 2012/13	1	2	2	2	4	11	7	–	18
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–

#### Composante 1 : composante civile organique

18. Pendant l'exercice budgétaire, la composante civile organique de la Mission continuera de surveiller le respect du cessez-le-feu conformément aux accords militaires pertinents, de signaler les faits nouveaux survenant dans le territoire et la région, et de fournir conseils et assistance à l'Envoyé personnel du Secrétaire général en vue de parvenir à un règlement politique du statut définitif du Sahara occidental. Elle continuera en outre d'appuyer le programme de mesures de confiance du HCR et les actions menées dans l'ensemble du territoire pour réduire le danger posé par la présence de mines et de restes explosifs de guerre, d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel et des biens de l'ONU, et de prêter assistance au Bureau de l'Union africaine à Laayoune.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.1 Progrès vers un règlement politique du statut définitif du Sahara occidental

1.1.1 Les parties continuent de participer à des pourparlers sous les auspices de l'Envoyé spécial du Secrétaire général (2010/11 : 5 occasions; 2011/12 : 2 occasions; 2012/13 : 7 occasions).

*Produits*

- Un rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité
- Exposés hebdomadaires à l'intention du groupe central, réunions mensuelles avec l'Équipe de coordination du dispositif de sécurité et réunions trimestrielles organisées avec le Groupe des Amis, les parties au conflit et les autorités locales pour discuter de la situation sur le terrain et faire le point périodiquement sur l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité dans la région
- Analyses et avis politiques destinés à l'Envoyé personnel du Secrétaire général, et appui logistique lors de ses visites dans la région
- Réunions hebdomadaires avec l'Union africaine et exposés sur la situation politique dans la région
- Exposés politiques, visites sur le terrain et accompagnement de délégations d'États Membres et de représentants d'organisations internationales et gouvernementales et des médias en visite à Laayoune et à Tindouf, selon que de besoin
- 320 points de presse et 10 rapports instantanés sur des questions de portée régionale et internationale concernant le Sahara occidental
- Réunions quotidiennes avec les représentants des parties au conflit, à divers niveaux, sur des questions liées à l'exécution du mandat de la Mission

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Progrès vers le règlement des problèmes humanitaires, en particulier ceux qui concernent les réfugiés

1.2.1 Augmentation du nombre de visites familiales pour les réfugiés (2010/11 : 21; 2011/12 : 48; 2012/13 : 60)

*Produits*

- Organisation, accompagnement et facilitation de 30 échanges de visites familiales du HCR entre Tindouf et le Territoire
- Réunions et exposés hebdomadaires avec le HCR à Laayoune et Tindouf pour examiner la mise en œuvre du programme de mesures de confiance
- Un exposé sur le mandat de la Mission à l'intention des donateurs dans le cadre de la mission annuelle des donateurs à Tindouf
- Réunions d'information informelles hebdomadaires avec des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales internationales à Tindouf sur le règlement des problèmes humanitaires

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.3 Réduction du danger résultant de la présence de mines et de restes explosifs de guerre

1.3.1 Augmentation du nombre de zones déminées remises à la disposition de la population locale (2011/12 : 750 000 m<sup>2</sup>, 2012/13 : 1 000 000 m<sup>2</sup>)

*Produits*

- Nettoyage d'un million de mètres carrés de champs de mines et de zones présumées dangereuses par déminage souterrain
- Destruction des mines et restes explosifs de guerre découverts lors des opérations de déminage
- Contrôle mensuel de la qualité des opérations de neutralisation des mines et restes explosifs de guerre
- Maintenance et mise à jour du Système de gestion de l'information pour la lutte antimines dans les 30 jours suivant la fin des opérations de déminage

*Facteurs externes* : La stabilité régionale est maintenue pour permettre aux parties d'engager un dialogue direct.

Tableau 2

**Ressources humaines : composante 1 (composante civile organique)**

<i>Catégorie</i>	<b>Total</b>																			
<i>I. Police des Nations Unies</i>																				
Nombre de postes ou emplois approuvés 2011/12	<b>6</b>																			
Nombre de postes ou emplois proposés 2012/13	<b>6</b>																			
<b>Variation nette</b>	<b>–</b>																			
<i>II. Personnel fourni par des gouvernements</i>																				
Nombre de postes ou emplois approuvés 2011/12	<b>10</b>																			
Nombre de postes ou emplois proposés 2012/13	<b>10</b>																			
<b>Variation nette</b>	<b>–</b>																			
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>																				
<table border="0" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%;"></td> <td style="border-top: 1px solid black; border-bottom: 1px solid black;"><i>SGA/SSG</i></td> <td style="border-top: 1px solid black; border-bottom: 1px solid black;"><i>D-2/D-1</i></td> <td style="border-top: 1px solid black; border-bottom: 1px solid black;"><i>P-5/P-4</i></td> <td style="border-top: 1px solid black; border-bottom: 1px solid black;"><i>P-3/P-2</i></td> <td style="border-top: 1px solid black; border-bottom: 1px solid black;"><i>Service mobile</i></td> <td style="border-top: 1px solid black; border-bottom: 1px solid black;"><b>Total partiel</b></td> <td style="border-top: 1px solid black; border-bottom: 1px solid black;"><i>Personnel recruté sur le plan national</i></td> <td style="border-top: 1px solid black; border-bottom: 1px solid black;"><i>Volontaires des Nations Unies</i></td> <td style="border-top: 1px solid black; border-bottom: 1px solid black;"><b>Total</b></td> </tr> </table>												<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>											
<i>III. Personnel civil</i>																				
<b>Groupe des affaires politiques</b>																				
Nombre de postes ou emplois approuvés 2011/12	–	–	1	2	1	<b>4</b>	–	–	<b>4</b>											
Nombre de postes ou emplois proposés 2012/13	–	–	1	2	1	<b>4</b>	–	–	<b>4</b>											
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–											
<b>Total (I-III)</b>																				
Nombre de postes ou emplois approuvés 2011/12	–	–	–	–	–	–	–	–	<b>20</b>											
Nombre de postes ou emplois proposés 2012/13	–	–	–	–	–	–	–	–	<b>20</b>											
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–											

## Composante 2 : composante militaire

19. La composante militaire de la Mission continuera de surveiller le respect de l'accord de cessez-le-feu par les parties et d'aider la composante civile à réduire le danger posé par les mines et les munitions non explosées de part et d'autre du mur de sable. Pendant l'exercice 2012/13, priorité continuera d'être donnée aux inspections des postes de commandement des unités des forces armées, aux patrouilles (terrestres et aériennes) de surveillance du respect de l'accord de cessez-le-feu, au suivi des opérations de déminage et de destruction de munitions non explosées entreprises par les deux parties et au marquage des zones dangereuses découvertes au cours de patrouilles régulières.

### Réalisations escomptées

### Indicateurs de succès

2.1 Respect de l'accord de cessez-le-feu par les parties	2.1.1 Absence de violations graves du cessez-le-feu et des accords militaires connexes (2010/11 : 0; 2011/12 : 0; 2012/13 : 0)
--	--

### Produits

- Réunions de liaison mensuelles avec des commandants locaux et des officiers supérieurs des deux parties
- 35 676 jours/homme de patrouille d'observation mobile, de jour et de nuit (à raison de 4 observateurs militaires des Nations Unies par patrouille, 27 patrouilles par jour pendant 313 jours et 4 observateurs militaires des Nations Unies par patrouille, 9 patrouilles par jour pendant 52 jours)
- 832 visites de liaison effectuées par des observateurs militaires des Nations Unies auprès de postes de commandement des forces armées des deux parties (4 observateurs militaires des Nations Unies par visite, 4 visites par semaine pendant 52 semaines)
- 960 heures de patrouille aérienne à partir de 9 bases d'opérations en vue de l'inspection de 1 571 unités relevant du siège et 9 066 sous-unités appartenant aux deux parties (40 heures de vol par mois, 2 hélicoptères pendant 12 mois)
- Enquêtes sur toutes les violations présumées du cessez-le-feu par l'une ou l'autre partie

*Facteurs externes* : Les parties sont disposées à s'abstenir de toute activité hostile et à faciliter le maintien de conditions satisfaisantes en matière de sécurité.

Tableau 3

### Ressources humaines : composante 2 (composante militaire)

Catégorie	Total
<i>I. Observateurs militaires</i>	
Nombre de postes ou emplois approuvés 2011/12	203
Nombre de postes ou emplois proposés 2012/13	203
<b>Variation nette</b>	–
<i>II. Contingents</i>	
Effectif approuvé 2011/12	27
Effectif proposé 2012/13	27
<b>Variation nette</b>	–

III. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
<b>Bureau du commandant de la force</b>										
Nombre de postes ou emplois approuvés 2011/12	-	1	-	-	-	1	2	-	-	2
Nombre de postes ou emplois proposés 2012/13	-	1	-	-	-	1	2	-	-	2
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total (I-III)</b>										
Effectif ou nombre de postes ou emplois approuvés 2011/12	-	-	-	-	-	-	-	-	-	232
Effectif ou nombre de postes ou emplois proposés 2012/13	-	-	-	-	-	-	-	-	-	232
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

### Composante 3 : appui

20. Au cours de l'exercice, la composante appui fournira des services logistiques et administratifs efficaces et rationnels et un soutien en matière de sécurité pour faciliter l'exécution du mandat de la Mission. À cette fin, elle fournira divers produits indiqués dans le tableau, améliorera les services et veillera à ce que soient dûment traitées des questions transversales comme l'égalité des sexes et la sensibilisation à la question du VIH/sida. Un appui sera fourni à l'effectif autorisé de 203 observateurs militaires, 27 militaires, 6 membres de la Police des Nations Unies, ainsi qu'aux membres du personnel civil, dont 100 recrutés sur le plan international, 176 recrutés sur le plan national (dont 2 administrateurs, 2 temporaires des services généraux, 16 Volontaires des Nations Unies et 10 agents fournis par des gouvernements). En outre, un appui logistique sera fourni au Bureau de l'Union africaine à Laayoune. Les services d'appui porteront aussi sur l'application des mesures en matière de déontologie et de discipline, l'administration du personnel, les soins médicaux pour l'ensemble du personnel, la construction, la rénovation et l'entretien des installations, les communications et l'informatique, les transports aériens et terrestres, les opérations d'approvisionnement et la fourniture de services de sécurité à l'ensemble de la Mission. La Mission projette de mettre en place un entrepôt central à disposition pour les opérations d'approvisionnement, la Section de l'informatique et la Section du génie, en y transférant des effectifs déjà recrutés. Elle projette également de créer une cellule de fret, ainsi qu'un atelier avancé du génie au sud de la zone de la Mission afin de procéder plus rapidement aux inspections et réparations. Ces mesures sont censées améliorer l'efficacité et l'efficience de l'appui ainsi que la fourniture des services d'appui.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.1 Accroissement de l'efficacité et de l'efficience de l'appui logistique et administratif et du soutien en matière de sécurité de la Mission

3.1.1 Réduction du nombre d'accidents et incidents de la route (2010/11 : 52; 2011/12 : 48; 2012/13 : 42)

3.1.2 Respect total des normes minimales de sécurité opérationnelle

*Produits***Améliorations des services**

- Intégration de la gestion des entrepôts, des actifs, des effectifs et des processus par la création d'une unité centrale au sein du Centre mixte des opérations logistiques
- Amélioration de la rapidité des évaluations techniques lorsque les bases d'opérations font état de problèmes, par la création d'un atelier du génie à proximité des bases d'opérations
- Mise en application d'un entraînement trimestriel obligatoire des militaires en conduite défensive dans le désert, par un programme de formation des formateurs, destiné aux responsables des transports militaires

**Militaires, personnel de police et personnel civil**

- Mise en place, relève et rapatriement d'un effectif de 27 militaires, 203 observateurs militaires et 6 membres de la Police des Nations Unies
- Opérations mensuelles de vérification, de surveillance et d'inspection du matériel appartenant aux contingents et du matériel de soutien logistique autonome pour l'infirmerie avancée de niveau I du Groupe médical, équipée de matériel de laboratoire, de radiographie et de soins dentaires
- Opérations mensuelles de vérification, de surveillance et d'inspection du matériel durable et non durable appartenant à l'ONU, et établissement de rapports y afférents
- Entreposage et distribution de 250 tonnes de rations alimentaires, 3 000 rations de combat et de 500 000 litres d'eau en bouteille pour des observateurs militaires, des militaires, des membres du personnel d'appui civil et de la Police des Nations Unies, dans 11 sites
- Administration d'un effectif de 292 membres du personnel civil, dont 100 recrutés sur le plan international, 176 sur le plan national et 16 Volontaires des Nations Unies
- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et discipline pour l'ensemble du personnel militaire, civil et de police, comportant une formation, des activités de prévention et de surveillance et des recommandations de mesure corrective lorsqu'une faute a été commise

**Installations et infrastructures**

- Entretien et réparation de 9 bases d'opérations militaires et de 4 locaux appartenant à l'ONU, dont le quartier général de la Mission, le Bureau de liaison à Tindouf, la Base de soutien logistique de la Mission et le Centre de communications et de formation
- Installation de 3 systèmes de traitement des eaux usées sur 3 bases d'opérations (Mehaires, Oum Dreyga et Awsard)
- Exploitation et entretien de 6 systèmes de traitement des déchets sur 6 bases d'opérations
- Installation de 2 stations de traitement des eaux (modules 1 et 2) sur 2 bases d'opérations (Awsard et Mehaires)
- Exploitation et entretien de 18 unités (9 paires) de stations de traitement des eaux appartenant à l'ONU sur 9 sites

- Exploitation et entretien de 95 groupes électrogènes appartenant à l'ONU dans 13 sites
- Approvisionnement et distribution de 934 000 litres de carburant diesel pour des groupes électrogènes
- Entretien de 4 terrains d'aviation et 8 aires de poser d'hélicoptère dans 8 sites
- Remplacement de structures à parois souples par des conteneurs d'hébergement en dur dans 1 base d'opérations (Mijek)
- Remplacement de cuisines à parois souples par des cuisines à parois rigides dans 3 bases d'opérations (Mijek, Mahbas et Mehaires)
- Travaux de mise en conformité aux normes minimales de sécurité opérationnelle, avec l'installation d'une clôture autour des antennes de communication dans 3 bases d'opérations (Bir Lahlou, Tifariti et Mijek)
- Construction d'un nouvel atelier pour le matériel de transport lourd à la Base de soutien logistique

#### **Transports terrestres**

- Exploitation et entretien de 352 véhicules appartenant à l'ONU, y compris des engins du génie (18), du matériel de manutention (23), des remorques (31), et des ambulances (4) dans 4 ateliers (ateliers de réparation des véhicules lourds et légers dans les bases de Laayoune, Oum Dreyga, Awsard et Tindouf)
- Distribution de 522 000 litres de carburant diesel pour le parc de véhicules de la Mission
- Exploitation 7 jours par semaine d'une navette pour les déplacements quotidiens de 80 membres du personnel des Nations Unies au plus, de leur logement à la zone de la Mission, ainsi que d'une navette pour le personnel ayant à utiliser l'aéroport de Laayoune au départ et à l'arrivée, et services de chauffeur quotidiens pour les hauts responsables de la Mission

#### **Transports aériens**

- Exploitation et entretien de 3 avions et de 2 hélicoptères à Laayoune et dans les bases d'opérations de Smara et Oum Dreyga
- Approvisionnement et distribution de 3,33 millions de litres de carburéacteur A-1 pour les opérations aériennes

#### **Communications**

- Services d'appui et d'entretien pour un réseau satellite comprenant 1 station centrale du réseau terrien permettant d'assurer des services de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données dans 9 bases d'opérations et dans le Bureau de liaison de Tindouf
- Services d'appui et d'entretien pour 12 microterminaux VSAT, 4 standards téléphoniques, 3 liaisons hertziennes large bande et 3 liaisons radio rurales à bande étroite
- Services d'appui et d'entretien de 267 terminaux haute fréquence, 422 terminaux très haute fréquence et 25 répéteurs très haute fréquence

#### **Informatique**

- Services d'appui et d'entretien pour 18 serveurs, 510 ordinateurs de bureau, 93 ordinateurs portables, et 214 imprimantes dans 11 sites
- Services d'appui et d'entretien pour réseaux locaux et réseaux longue portée destinés à 475 usagers dans 11 sites
- Services d'appui et d'entretien pour 4 réseaux longue portée

---

**Santé**

- Exploitation et entretien de 1 service de soins dentaires de niveau I, 1 laboratoire, 1 unité de radiographie et 1 hôpital de niveau I, 3 équipes médicales avancées pour les urgences et les soins de premier secours dans 3 sites, pour tout le personnel de la Mission et des autres organismes des Nations Unies et pour la population civile locale en cas d'urgence
- Exploitation et entretien d'installations pour les services de consultation et de dépistage volontaire et confidentiel du VIH destinés à l'ensemble du personnel de la Mission
- Plan de vaccination mis à jour pour les observateurs militaires des Nations Unies en poste dans la Mission
- Tenue à jour d'un dispositif d'évacuation par voies aérienne et terrestre dans tous les sites, y compris les hôpitaux de niveaux I, II, III et IV, répartis sur 6 sites
- Programme de sensibilisation à la question du VIH/sida, notamment grâce à la communication d'informations entre collègues, pour tout le personnel de la Mission, par le biais de sessions de formation animées par l'Équipe médicale et le coordonnateur de la lutte contre le VIH de la Mission
- Information et sensibilisation concernant la grippe porcine et la pandémie de grippe à l'intention de tous les nouveaux membres du personnel
- Promotion de la santé par une formation médicale continue assurée dans le cadre de divers cours de formation et séminaires sur la santé, dispensés dans l'ensemble de la Mission, par rotation dans les bases d'opérations pour tout le personnel militaire et civil
- Services de laboratoires avancés externalisés auprès d'un laboratoire local dans la zone de la Mission

**Sécurité**

- Fourniture de services de sécurité 24 heures par jour, 7 jours par semaine, pour toute la zone de la Mission
- Évaluation de la sécurité à l'échelle de la Mission, notamment enquêtes sur les logements du personnel conformément aux normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile
- 2 séances d'information sur la sécurité et les plans d'urgence pour tout le personnel de la Mission
- Sessions régulières d'orientation en matière de sécurité et formation de base à la lutte contre l'incendie/exercices d'évacuation en cas d'incendie pour tout le nouveau personnel de la Mission, les fonctionnaires de l'ONU, les visiteurs et les sous-traitants
- 2 exercices d'évacuation/réinstallation conduits dans le cadre du dispositif relais pour les questions de sécurité avec tout le personnel civil de l'ONU à Laayoune et Tindouf
- 4 exercices d'évacuation en cas d'incendie dans les bureaux et sur le terrain avec tout le personnel civil de l'ONU

---

*Facteurs externes* : Les parties au conflit continueront de permettre au personnel de la Mission de circuler librement et les vendeurs fourniront les biens et services comme prévu dans le contrat.

---

Tableau 4  
Ressources humaines : composante 3, appui

Catégorie	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
<i>I. Personnel civil</i>									
<b>Équipe Déontologie et discipline</b>									
Nombre de postes approuvés 2011/12	–	–	1	–	–	<b>1</b>	–	–	<b>1</b>
Nombre de postes proposés 2012/13	–	–	1	–	–	<b>1</b>	–	–	<b>1</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Nombre de postes approuvés <sup>b</sup> 2011/12	–	–	–	–	–	–	1	–	<b>1</b>
Nombre de postes proposés <sup>b</sup> 2012/13	–	–	–	–	–	–	1	–	<b>1</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel, Équipe Déontologie et discipline</b>									
Nombre de postes approuvés 2011/12	–	–	1	–	–	<b>1</b>	1	–	<b>2</b>
Nombre de postes proposés 2012/13	–	–	1	–	–	<b>1</b>	1	–	<b>2</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Section de la sécurité</b>									
Nombre de postes approuvés 2011/12	–	–	–	1	6	<b>7</b>	40	–	<b>47</b>
Nombre de postes proposés 2012/13	–	–	–	1	6	<b>7</b>	40	–	<b>47</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Division de l'appui à la mission</b>									
Nombre de postes approuvés 2011/12	–	1	6	8	62	<b>77</b>	123	20	<b>220</b>
Nombre de postes proposés 2012/13	–	1	6	8	60	<b>75</b>	127	16	<b>218</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	(2)	<b>(2)</b>	<b>4</b>	<b>(4)</b>	<b>(2)</b>
Nombre de postes approuvés <sup>b</sup> 2011/12	–	–	–	–	–	–	1	–	<b>1</b>
Nombre de postes proposés <sup>b</sup> 2012/13	–	–	–	–	–	–	1	–	<b>1</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel, Division de l'appui à la mission</b>									
Nombre de postes approuvés 2011/12	–	1	6	8	62	<b>77</b>	124	20	<b>221</b>
Nombre de postes proposés 2012/13	–	1	6	8	60	<b>75</b>	128	16	<b>219</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	(2)	<b>(2)</b>	<b>4</b>	<b>(4)</b>	<b>(2)</b>

Catégorie	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
<i>I. Personnel civil</i>									
<b>Total (I)</b>									
Nombre de postes approuvés 2011/12	–	1	7	9	68	<b>85</b>	165	20	<b>270</b>
Nombre de postes proposés 2012/13	–	1	7	9	66	<b>83</b>	169	16	<b>268</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	<b>(2)</b>	<b>(2)</b>	<b>4</b>	<b>(4)</b>	<b>(2)</b>

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>b</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

### **Division d'appui à la mission (résumé)**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 2 postes (conversion de 2 postes du Service mobile en 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 4 postes (conversion de 2 postes d'agent du Service mobile et de 3 postes de Volontaire des Nations Unies, suppression de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

*Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 4 postes (conversion de 3 postes de Volontaire des Nations Unies en 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, suppression de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)*

### **Section des finances**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (conversion de 1 poste d'agent du Service mobile en 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (création de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national par la conversion de 1 poste d'agent du Service mobile)*

21. La Mission propose de convertir le poste d'assistant (finances) du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national, afin de recourir plus largement à du personnel local et de contribuer au renforcement des capacités nationales en déterminant les fonctions qui peuvent être converties et assumées par du personnel qualifié recruté sur le plan national.

### **Section des transports aériens**

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 5 postes (transfert de 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et conversion de 2 postes de Volontaire des Nations Unies en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 2 postes (conversion de 2 postes de Volontaire des Nations Unies en 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

22. Dans l'objectif de créer une cellule de fret au sein du Groupe de contrôle des mouvements de la Section des transports aériens ayant pour vocation d'améliorer le transport de cargaisons dans la zone de la Mission et de mieux utiliser les transports de surface, la Mission propose de transférer trois postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (assistant aux entrepôts et assistant aux télécommunications de la Section des communications et de l'informatique et assistant à la gestion des équipements et du matériel de la Section du génie) à la Section des transports aériens.

23. Elle propose, en outre, la conversion de deux postes de Volontaire des Nations Unies (assistant administratif et assistant aux opérations aériennes) en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, afin de recourir plus largement à du personnel local et de contribuer au renforcement des capacités nationales.

### **Section du génie**

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 2 postes (transfert et suppression respectives de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

24. La Mission propose la suppression d'un poste d'assistant à la gestion des équipements et du matériel (agent des services généraux), en raison de la mise en place d'un entrepôt central. Elle propose également le transfert d'un poste d'assistant à la gestion des équipements et du matériel (agent des services généraux) à la Section des transports aériens, à l'appui de la cellule de fret.

### **Section des communications et de l'informatique**

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 5 postes (transfert de 5 postes d'agent des services généraux recrutés sur le plan national)*

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)*

25. La Mission propose le transfert de trois postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (assistants à la gestion des équipements et du matériel) au Centre mixte des opérations logistiques, en raison de la création d'un entrepôt central. Elle propose en outre le transfert de deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (1 assistant aux entrepôts et 1 assistant aux télécommunications) à la Section des transports aériens, à l'appui de la cellule de fret. De même, elle propose la suppression de 1 poste de Volontaire des Nations Unies (assistant aux télécommunications), en raison de la création d'un entrepôt central et de la rationalisation des fonctions y afférentes.

### **Section des transports**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (conversion de 1 poste d'agent du Service mobile en 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes (conversion de 1 poste d'agent du Service mobile et de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)*

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (conversion de 1 poste de Volontaire des Nations Unies en 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

26. La Mission propose de convertir un poste d'assistant (stocks et fournitures) du Service mobile et un poste d'assistant (transports) des Volontaires des Nations Unies en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, afin de recourir plus largement à du personnel local et de contribuer au renforcement des capacités nationales en déterminant les fonctions qui peuvent être converties et assumées par du personnel qualifié recruté sur le plan national.

### **Centre mixte des opérations logistiques**

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 3 postes (transfert de 3 postes d'agent des services généraux recrutés sur le plan national)*

27. La Mission propose le transfert de trois postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (assistants à la gestion des équipements et du matériel) depuis la Section des communications et de l'informatique, en raison de la création d'un entrepôt central.

n

## II. Ressources financières

### A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2010/11)	Montant alloué (2011/12)	Dépenses prévues (2012/13)	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (2)	(5) = (4)/(2)
<b>Militaires et personnel de police</b>					
Observateurs militaires	5 601,6	5 743,7	5 663,1	(110,6)	(1,9)
Contingents	985,6	757,9	728,6	(29,3)	(3,9)
Police des Nations Unies	94,3	165,5	153,4	(12,1)	(7,3)
Unités de police constituées	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>6 681,5</b>	<b>6 667,1</b>	<b>6 515,1</b>	<b>(152,0)</b>	<b>(2,3)</b>
<b>Personnel civil</b>					
Personnel recruté sur le plan international	16 557,6	17 649,6	18 087,6	438,0	2,5
Personnel recruté sur le plan national	4 520,4	4 052,9	5 646,1	1 593,2	39,3
Volontaires des Nations Unies	761,9	809,5	576,1	(233,4)	(28,8)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	48,9	47,0	64,5	17,5	37,2
<b>Total partiel</b>	<b>21 888,8</b>	<b>22 559,0</b>	<b>24 374,3</b>	<b>1 815,3</b>	<b>8,0</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>					
Personnel fourni par des gouvernements	39,4	39,4	39,4	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	10,9	15,0	15,0	–	–
Voyages	695,3	704,5	726,4	21,9	3,1
Installations et infrastructures	2 449,3	4 467,8	3 182,1	(1 285,7)	(28,8)
Transports terrestres	2 553,8	3 609,3	1 110,5	(2 498,8)	(69,2)
Transports aériens	17 630,3	17 046,7	16 268,7	(778,0)	(4,6)
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–	–
Communications	941,6	1 411,5	1 121,3	(290,2)	(20,6)
Informatique	995,1	1 096,4	946,1	(150,3)	(13,7)
Santé	110,3	157,8	170,7	12,9	8,2
Matériel spécial	33,8	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	3 071,8	3 624,9	4 245,6	620,7	17,1
Projets à effet rapide	–	50,0	–	(50,0)	(100,0)
<b>Total partiel</b>	<b>28 531,8</b>	<b>32 223,3</b>	<b>27 825,8</b>	<b>(4 397,5)</b>	<b>(13,6)</b>
<b>Montant brut</b>	<b>57 102,1</b>	<b>61 449,4</b>	<b>58 715,2</b>	<b>(2 734,2)</b>	<b>(4,4)</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	2 684,7	2 761,3	2 280,6	(480,7)	(17,4)
<b>Montant net</b>	<b>54 417,4</b>	<b>58 688,1</b>	<b>56 434,6</b>	<b>(2 253,5)</b>	<b>(3,8)</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées) <sup>a</sup>	2 551,7	1 769,9	3 046,8	1 276,9	72,1
<b>Total</b>	<b>59 653,8</b>	<b>63 219,3</b>	<b>61 762,0</b>	<b>(1 457,3)</b>	<b>(2,3)</b>

<sup>a</sup> Sont comprises dans les prévisions de dépenses pour 2012/13 les contributions versées par les Gouvernements marocain et algérien et le Front POLISARIO, qui s'élèvent respectivement à 2 736 793 dollars, 284 825 dollars et 25 198 dollars.

## B. Contributions non budgétisées

28. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Accord sur le statut de la Mission <sup>a</sup>	1 476,0
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
<b>Total</b>	<b>1 476,0</b>

<sup>a</sup> Comprend l'hébergement fourni par le Gouvernement marocain (1 394 000 dollars) et le Gouvernement algérien (82 000 dollars).

## C. Gains d'efficacité

29. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2012/13 prennent en compte les mesures d'efficacité ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Initiative</i>
Transports aériens	4 200,0	Un hélicoptère a été supprimé grâce à une nouvelle répartition des moyens aériens par la Mission.
Véhicules et matériel	1 200,0	La durée de vie utile des véhicules, du matériel informatique, du matériel et des installations de communication, ainsi que des infrastructures, a été prolongée.
Rationalisation de la fonction d'appui	60,0	Le regroupement des fonctions d'approvisionnement par l'installation d'un entrepôt intégré regroupant les moyens d'ingénierie, de communication et les ressources informatiques a permis de supprimer un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national et un poste de Volontaire des Nations Unies.
<b>Total</b>	<b>5 460,0</b>	

## D. Taux de vacance de postes

30. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2012/13 tiennent compte des taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif 2010/11</i>	<i>Budgétisé 2011/12</i>	<i>Estimatif 2012/13</i>
<b>Militaires et personnel de police</b>			
Observateurs militaires	3,4	2,0	2,0
Contingents	–	–	–
Police des Nations Unies	33,3	–	–
<b>Personnel civil</b>			
Personnel recruté sur le plan international	8,3	3,0	2,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	–	20,0	–
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	1,2	5,0	5,0
Volontaires des Nations Unies	5,0	2,0	2,0
Personnel temporaire <sup>a</sup>			
Personnel recruté sur le plan international	–	–	–
Personnel recruté sur le plan national	–	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	60,0	80,0	80,0
Observateurs électoraux civils	–	–	–

<sup>a</sup> Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

31. Compte tenu du déploiement effectif d'observateurs militaires, de contingents, de membres de la Police des Nations Unies et de membres du personnel fourni par des gouvernements durant la période allant de juillet à décembre 2011, on estime que les taux de vacance de postes dans ces catégories de personnel seront identiques à ceux de l'exercice 2011/12. Sur la base du taux moyen effectif de vacance de postes dans la catégorie du personnel recruté sur le plan international de juillet à décembre 2011, soit 2 %, et de la proposition de supprimer deux postes au cours de l'exercice 2012/13, le taux de vacance de postes dans cette catégorie qui était de 3 % durant l'exercice 2011/12 a été ramené à 2 % pour l'exercice 2012/13. Le taux de vacance pour les deux postes d'administrateur recruté sur le plan national est nul pour l'exercice 2012/13 alors qu'il était de 20 % durant l'exercice 2011/12. Sur la base du taux moyen effectif de vacance de postes dans la catégorie des agents des services généraux recrutés sur le plan national de juillet à décembre 2011, soit 4,1 %, et de la proposition de créer quatre postes, le taux de vacance de postes dans cette catégorie qui était de 4 % durant l'exercice 2011/12 passe à 5 % pour l'exercice 2012/13. Le taux de vacance de postes dans la catégorie des Volontaires des Nations Unies reste identique à celui de l'exercice 2011/12 en raison de la proposition de supprimer quatre postes pour l'exercice 2012/13.

## E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

32. Le montant prévu pour l'exercice 2012/13, soit 200 400 dollars, a été calculé sur la base des taux de remboursement standard applicables au matériel majeur (unité médicale) et au soutien logistique autonome, et se décompose comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
<b>Matériel majeur</b>	
Contingents	129,7
Unités de police constituées	–
<b>Total partiel</b>	<b>129,7</b>
<b>Soutien logistique autonome</b>	
Installations et infrastructures	1,6
Communications	–
Santé	69,1
Matériel spécial	–
<b>Total partiel</b>	<b>70,7</b>
	• 2
	0
<b>Total</b>	<b>0,4</b>

<i>Coefficients de majoration approuvés pour la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
<b>A. Facteurs applicables à la zone de la Mission</b>			
Milieu extrême	0,0	1 <sup>er</sup> juillet 2007	1 <sup>er</sup> juillet 2007
Intensité opérationnelle	0,8	1 <sup>er</sup> juillet 2007	1 <sup>er</sup> juillet 2007
Actes d'hostilité ou abandon forcé	0,8	1 <sup>er</sup> juillet 2007	1 <sup>er</sup> juillet 2007
<b>B. Coefficients applicables au pays d'origine</b>			
Différentiel de transport	4,0	1 <sup>er</sup> novembre 2010	1 <sup>er</sup> novembre 2010

## F. Formation

33. Les dépenses prévues au titre de la formation pour l'exercice 2012/13 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	15,0
Voyages	
Voyages au titre de la formation	204,5
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services liés à la formation	92,5
<b>Total</b>	<b>312,0</b>

34. Le nombre de participants prévu pour l'exercice 2012/13, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif</i>	<i>Nombre prévu</i>	<i>Nombre proposé</i>	<i>Nombre effectif</i>	<i>Nombre prévu</i>	<i>Nombre proposé</i>	<i>Nombre effectif</i>	<i>Nombre prévu</i>	<i>Nombre proposé</i>
Formation interne	18	36	15	14	23	21	12	–	–
Formation externe <sup>a</sup>	33	29	27	8	18	23	–	–	–
<b>Total</b>	<b>51</b>	<b>65</b>	<b>42</b>	<b>22</b>	<b>41</b>	<b>44</b>	<b>12</b>	<b>–</b>	<b>–</b>

<sup>a</sup> Comprend les cours de formation assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

35. Durant l'exercice 2012/13, la Mission prévoit d'envoyer un plus grand nombre de membres du personnel recruté sur le plan national hors de la zone de la Mission afin qu'ils reçoivent une formation dans le cadre du renforcement des capacités pour l'attribution progressive des postes aux nationaux. Des stages de formation auront également lieu à l'intérieur de la zone de la Mission, durant lesquels des programmes d'apprentissage en ligne seront utilisés.

## G. Services de détection des mines et de déminage

36. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2012/13 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Matériel spécial	
Matériel de détection des mines et de déminage	–
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	2 894,3
Fournitures pour la détection des mines et le déminage	–
<b>Total</b>	<b>2 894,3</b>

37. Bien que la Mission se soit attachée, durant l'exercice 2010/11, à déminer les zones répertoriées comme contenant des bombes à sous-munitions qui mettaient en danger les observateurs militaires des Nations Unies conduisant des opérations de surveillance du cessez-le-feu ainsi que le mode de vie de la population nomade vivant dans la région, la menace représentée par 37 champs de mines recouvrant une superficie totale de 134 kilomètres carrés demeure un grave sujet de préoccupation. Ainsi, après le nettoyage de zones polluées par des bombes à sous-munitions durant l'exercice 2010/11, les activités de déminage menées durant l'exercice 2011/12 sont passées de la destruction en surface de munitions non explosées à la conduite d'opérations souterraines plus complexes et nécessitant plus de moyens. Ces opérations ont été menées dans le cadre de l'association entre une organisation non gouvernementale et une société de déminage, et ont reçu l'appui du Centre de coordination de la lutte antimines, qui a assuré la gestion de bases de données et la coordination avec les parties au conflit, afin d'assurer la mise en œuvre des activités programmées. Durant l'exercice 2012/13, la Mission poursuivra ses activités de levé et de déminage des zones dangereuses situées des deux côtés du mur de sable, sur une superficie qui est passée de 750 000 mètres carrés à 1 million de mètres carrés. L'augmentation des crédits demandés résulte d'activités de déminage d'une plus grande envergure, qui nécessitent notamment l'achat d'un véhicule supplémentaire de déminage auprès d'un fournisseur.

## H. Projets à effet rapide

38. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2012/13, comparé aux exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Période</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
Du 1 <sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011 (montant effectif)	–	–
Du 1 <sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 (montant approuvé)	50,0	2
Du 1 <sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 (montant proposé)	–	–

39. La baisse du montant s'explique par l'achèvement du programme de projets à effet rapide durant l'exercice 2011/12. Les deux projets à effet rapide ont consisté pour l'un à forer un puits dans la zone d'opérations à l'est du mur de sable afin que les bases d'opérations de la MINURSO et la population locale disposent d'une plus grande quantité d'eau, et pour l'autre à améliorer l'image de la Mission et à étendre sa présence dans la région.

### III. Analyse des variations<sup>1</sup>

40. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
<b>Observateurs militaires</b>	(110,6)	(1,9 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et résultats inchangés**

41. La diminution résulte principalement de la baisse des crédits demandés au titre des rations destinées aux observateurs militaires, du fait d'une réduction prévue des besoins, et de la baisse des dépenses prévues au titre de l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité compte tenu de l'absence de demandes au cours des quatre dernières années.

	<i>Variation</i>	
<b>Police des Nations Unies</b>	(12,1)	(7,3 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et résultats inchangés**

42. La baisse des crédits demandés résulte principalement d'une réduction des dépenses prévues au titre des frais de voyage à l'occasion du déploiement, de la relève et du rapatriement, et se fonde sur les dépenses effectives de l'exercice 2010/11.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan international</b>	438,0	2,5 %

• **Paramètres budgétaires : modification du barème des traitements**

43. L'augmentation des crédits demandés résulte principalement de la modification du barème des traitements applicable au personnel recruté sur le plan international et de l'augmentation du pourcentage des dépenses communes de personnel par rapport aux salaires nets, dont la part passe de 97,9 % à 107,1 % et se fonde sur les dépenses effectives du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2011, étant donné les modifications apportées aux conditions d'emploi en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale et la prise en compte des dépenses à prévoir au titre des frais

<sup>1</sup> Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins  $\pm 5\%$  ou 100 000 dollars.

de voyage dans le cadre du dispositif de congé de détente pour le personnel recruté sur le plan international, entre Laayoune et le lieu désigné (Las Palmas).

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan national</b>	1 593,2	39,3 %

**• Paramètres budgétaires : modification du barème des traitements et du classement des postes**

44. L'augmentation des crédits demandés résulte principalement de la révision du barème des traitements applicable au personnel recruté sur le plan national et d'un niveau moyen (classe + échelon) plus élevé des postes pourvus par du personnel recruté sur le plan national (G-4, échelon 5 au lieu de 1 durant l'exercice 2011/12 pour les agents des services généraux, et NO-B, échelon 6 au lieu de 3 durant l'exercice 2011/12 pour les administrateurs à Laayoune), et se fonde sur les résultats d'une révision de classement des postes. Elle s'explique également par la proposition de créer quatre postes supplémentaires d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

	<i>Variation</i>	
<b>Volontaires des Nations Unies</b>	(233,4)	(28,8 %)

**• Gestion : moyens revus à la baisse et résultats inchangés**

45. La diminution des crédits demandés est essentiellement due à la réduction du nombre de 16 postes de Volontaire des Nations Unies, qui a été ramené de 20 à 16.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel temporaire</b>	17,5	37,2 %

**• Paramètres budgétaires : modification du barème des traitements et du classement des postes**

46. L'augmentation des crédits demandés est principalement imputable à la révision du barème des traitements applicable au personnel recruté sur le plan national et du niveau (classe + échelon) des postes pourvus par du personnel recruté sur le plan national, et se fonde sur les résultats d'une opération de classement des postes.

	<i>Variation</i>	
<b>Installations et infrastructures</b>	(1 285,7)	(28,8 %)

**• Gestion : moyens revus à la baisse et résultats inchangés**

47. La diminution s'explique par les facteurs suivants : la baisse des crédits demandés au titre de l'achat des groupes électrogènes et du matériel d'hébergement et de bureau qui ont été fournis par la MINURCAT; des besoins moins importants en matière de pièces détachées et de fournitures, toujours disponibles en stock, ainsi que la livraison de matériel nouveau durant l'exercice 2011/12; et de la baisse des dépenses prévues au titre des travaux d'aménagement et de rénovation qui seront

effectués en grande partie au cours de l'exercice 2011/12. La diminution globale des dépenses prévues est partiellement contrebalancée par les dépenses à prévoir au titre des services de construction, en vue de la construction d'un atelier pour les véhicules lourds de transport.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports terrestres</b>	(2 498,8)	(69,2 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et résultats inchangés**

48. La diminution à cette rubrique est principalement due au fait qu'aucun crédit n'a été prévu au titre de l'achat de véhicules, la durée d'utilisation des véhicules existants ayant été prolongée de deux ans, ainsi qu'à une baisse des crédits demandés au titre des outils et du matériel destinés aux ateliers automobiles, suite aux achats effectués durant l'exercice 2011/12. La diminution globale est partiellement contrebalancée par l'augmentation des ressources demandées au titre de l'entretien et de la réparation des véhicules fournis par la MINURCAT; par l'augmentation du prix moyen du litre de carburant diesel (0,60 dollar contre 0,54 dollar durant l'exercice 2011/12); et par une plus forte consommation de carburants et lubrifiants découlant d'une prévision d'utilisation plus fréquente de ces produits pour l'entretien des véhicules.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports aériens</b>	(778,0)	(4,6 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

49. La diminution des crédits demandés est principalement due au coût plus faible de la location et de l'utilisation des hélicoptères dont le nombre a été ramené de 3 à 2. Elle est partiellement contrebalancée par une augmentation des crédits demandés au titre de la location et de l'utilisation des avions pour tenir compte des dépenses effectives, et par l'augmentation du prix moyen du litre de carburant (1 dollar contre 0,762 dollar durant l'exercice 2011/12), même si les prévisions en matière de consommation ont été revues à la baisse, tombant de 3,9 millions de litres à 3,3 millions de litres.

	<i>Variation</i>	
<b>Communications</b>	(290,2)	(20,6 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et résultats inchangés**

50. La diminution des crédits demandés est principalement due au fait que le remplacement des infrastructures et du matériel de communication a été reporté en raison du prolongement de leur durée de vie utile.

	<i>Variation</i>	
<b>Informatique</b>	(150,3)	(13,7 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et résultats inchangés**

51. La diminution des crédits demandés est principalement due au fait que le remplacement des infrastructures et du matériel informatiques a été reporté en raison du prolongement de leur durée de vie utile.

	<i>Variation</i>	
<b>Santé</b>	12,9	8,2 %

• **Facteurs externes : augmentation du nombre de dossiers médicaux**

52. L'augmentation des crédits demandés résulte principalement de l'augmentation prévue du nombre de cas nécessitant la consultation d'un spécialiste, qui passerait de 24 à 47 sur la base des données rétrospectives.

	<i>Variation</i>	
<b>Fournitures, services et matériel divers</b>	620,7	17,1 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

53. L'augmentation à cette rubrique s'explique principalement par l'augmentation des crédits demandés au titre de la détection des mines et du déminage, en raison de l'intensification des activités de déminage et de la mise en service d'un engin lourd supplémentaire de déminage, ainsi qu'au titre des opérations d'audit externe prévues par le Comité des commissaires aux comptes.

	<i>Variation</i>	
<b>Projets à effet rapide</b>	(50,0)	(100 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et résultats inchangés**

54. La réduction s'explique par l'achèvement du programme de projets à effet rapide durant l'exercice 2011/12.

#### IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

55. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MINURSO se présentent comme suit :

a) Ouverture d'un crédit de 58 715 200 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013;

b) Mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission, à raison de 4 892 933 dollars par mois.

**V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/289 et 65/304 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU**

**A. Assemblée générale**

Questions transversales

(Résolution 65/289)

*Demande ou recommandation*

*Mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations*

Souligne qu'il importe que le Secrétaire général prenne encore des mesures pour améliorer la présentation des budgets et l'exactitude des prévisions (par. 15)

La Mission continuera d'améliorer la présentation de son budget.

Prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour faire des économies d'échelle, au niveau de chaque mission ou de plusieurs missions, sans préjudice des besoins opérationnels et de l'exécution du mandat de chacune, et de lui rendre compte de la question dans son rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (par. 17)

La Mission s'interroge régulièrement sur les moyens de réaliser des économies d'échelle et des gains d'efficacité et d'efficience. Par exemple, la Mission compte construire un entrepôt et organiser des ateliers d'ingénierie afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience de l'opération.

Rappelle le paragraphe 47 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/65/743) (par. 24)

Souligne qu'il importe d'adopter de nouvelles mesures pour rendre les programmes de formation plus utiles et plus économiques, notamment de proposer des activités de formation des formateurs et des cours par visioconférence et en ligne, s'il se peut, et insiste sur le fait que les voyages au titre de la formation doivent faire l'objet d'un examen rigoureux (par. 31)

La Mission suit de près les voyages au titre de la formation. Il peut arriver que de nouveaux besoins apparaissent; la Mission suspend alors le programme de formation qui aura le moins d'incidence sur la Mission.

Constate que le personnel recruté sur le plan national joue un rôle de plus en plus important dans les opérations de maintien de la paix et qu'il faut renforcer les capacités nationales et offrir aux agents de cette catégorie des possibilités de perfectionnement professionnel, et souligne que les membres du personnel recruté sur le plan national doivent pouvoir participer à tous les programmes de formation pouvant les intéresser (par. 32)

La Mission offre davantage de possibilités au personnel recruté sur le plan national dans le but de renforcer les capacités nationales et, à long terme, de faire appel à du personnel recruté sur le plan national pour pourvoir certains postes internationaux.

Souligne qu'une gestion efficace des rations doit permettre aux soldats de la paix des Nations Unies de recevoir l'équivalent de trois repas par jour en rations de qualité satisfaisante et comprend la planification, l'organisation et le contrôle des opérations, depuis la demande initiale jusqu'au règlement des fournisseurs, ainsi que la tenue et le classement de dossiers précis et fiables (par. 40)

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les missions contrôlent et évaluent les systèmes de gestion de la qualité utilisés par les fournisseurs de rations pour s'assurer que la qualité des aliments et les conditions d'hygiène répondent aux normes établies (par. 41)

Engage le Secrétaire général à continuer d'appliquer les nouveaux ratios standard pour le matériel informatique et télématique individuel établis à l'issue de son étude de 2010 et de garantir le niveau de service le plus approprié concernant les communications satellitaires et l'accès à l'Internet dans chaque site d'opération des missions, eu égard aux besoins opérationnels (par. 42)

Prie le Secrétaire général de continuer à veiller à ce que les contrats-cadres ne soient passés qu'après une analyse détaillée de tous les coûts conformément à la pratique actuelle (par. 44)

Tient à souligner qu'en cas d'infraction aux règles, les mesures appropriées seront prises dans le cadre des pouvoirs dévolus au Secrétaire général, étant entendu que les membres des contingents nationaux relèvent de la juridiction pénale et disciplinaire établie par la législation de leur État (par. 57)

Souligne que tous les actes d'exploitation ou d'agression sexuelles doivent faire l'objet d'une enquête et être sanctionnés sans délai, dans le respect de la légalité et conformément aux mémorandums d'accord conclus entre l'Organisation et les États Membres (par. 58)

Prie le Secrétaire général de poursuivre son action concernant l'uniformisation de la formation et la sensibilisation aux questions relatives à l'exploitation ou aux agressions sexuelles (par. 64)

La Mission dispense des cours de formation afin de renforcer la qualité et les conditions d'hygiène des rations. Elle assure également un suivi continu de la gestion des rations, conjointement avec du personnel militaire, dans le but d'améliorer constamment la planification, la distribution et le contrôle de l'opération.

La Mission assure la formation du personnel chargé de la gestion, de la qualité et des conditions d'hygiène des rations. La Mission procède à une évaluation mensuelle avec le fournisseur pour s'assurer de la qualité et des conditions d'hygiène des aliments.

La Mission applique les nouveaux ratios standard pour le matériel informatique et télématique.

La Mission continuera de veiller à ce que les contrats-cadres ne soient passés qu'après une analyse détaillée de tous les coûts en collaboration avec la Division des achats.

Aucun cas n'a été signalé à la Mission.

Aucun cas d'exploitation sexuelle n'a été signalé à la Mission.

La Mission dispense une formation initiale visant à sensibiliser les agents aux questions relatives à l'exploitation ou aux agressions sexuelles.

Prend note avec satisfaction des dispositions prises pour empêcher que des accusations non fondées de comportement répréhensible ne portent atteinte au crédit des missions de maintien de la paix des Nations Unies, des pays fournisseurs de contingents ou d'effectifs de police ou du personnel de maintien de la paix des Nations Unies et prie le Secrétaire général de veiller à ce que des mesures soient prises promptement pour rétablir la réputation et le crédit de l'opération de maintien de la paix, du pays fournisseur de contingents ou d'effectifs de police ou du personnel de maintien de la paix concernés lorsqu'il a été établi que les accusations de faute n'étaient pas fondées (par. 68)

Aucun cas n'a été signalé à la Mission.

Note avec préoccupation la réapparition de problèmes précédemment signalés par le Comité des commissaires aux comptes concernant la gestion des biens durables et non durables (par. 75)

La Mission assure un suivi permanent de la gestion de ses biens et fait en sorte que les biens soient correctement gérés, conformément au Manuel de gestion des biens.

Souligne qu'il importe que le Secrétaire général assure une gestion avisée du matériel des opérations de maintien de la paix, notamment les biens durables et non durables et les stocks stratégiques pour déploiement rapide, et prie de nouveau le Secrétaire général de renforcer les contrôles internes portant sur la gestion de ce matériel afin qu'il existe des garde-fous permettant d'éviter le gaspillage et les pertes financières pour l'Organisation (par. 76)

La Mission assure un suivi permanent de la gestion de ses biens et fait en sorte que les biens soient correctement gérés, conformément au Manuel.

#### (Résolution 65/304)

Prend note de la sous-utilisation systématique des heures de vol inscrites au budget et engage le Secrétaire général à tenir compte de cette tendance dans les futurs projets de budget (par. 10)

La Mission s'efforce d'utiliser au mieux les heures de vol inscrites au budget. Toutefois, en raison des compressions budgétaires sévères touchant les opérations aériennes, la Mission a dû prendre des mesures et réduire notamment les heures de vol, pour faire face à l'insuffisance des ressources.

Se félicite de la décision de mettre en œuvre deux projets à effet rapide dans le cadre des mesures visant à améliorer les relations avec la population locale et souhaite que ces projets soient rapidement mis en œuvre. (par. 11)

La Mission a décidé de réaliser deux projets visant à creuser des puits. Les projets sont en cours d'exécution et permettront, une fois achevés, d'approvisionner en eau la population locale résidant à l'est du mur de sable.

## B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

### Questions transversales

(A/65/743)

*Demande ou recommandation*

*Mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations*

Le Comité consultatif continue d'estimer que l'exécution du budget devrait être jugée au regard de l'efficacité de l'utilisation des ressources et de la réalisation des objectifs définis dans le cadre de la budgétisation axée sur les résultats, plutôt qu'en fonction du taux d'exécution du budget. À cet égard, le Comité souligne de nouveau qu'il y a lieu d'établir une distinction entre les économies et la sous-utilisation des ressources (voir A/63/746, par. 16). Les économies, qui consistent essentiellement en une réduction des coûts obtenue grâce à des gains d'efficacité, abaissent le niveau de financement servant de référence et ont donc une incidence sur les futurs budgets, tandis que la sous-utilisation des ressources, qui traduit peut-être des retards d'exécution ou la non-exécution des activités programmées, peut se solder par une augmentation des dépenses pendant les exercices suivants. Par ailleurs, les facteurs qui peuvent entraîner une sous-utilisation des ressources vont bien au-delà de retards dans l'exécution d'activités programmées ou de la non-exécution de ces activités. Les crédits nécessaires peuvent avoir été surestimés ou l'analyse consacrée aux ressources nécessaires à la mise en œuvre des projets peut avoir été trop superficielle (voir A/65/743/Add.6, par. 8 et 9) (par. 19).

Le Comité consultatif prend note de l'amélioration générale signalée par le Comité des commissaires aux comptes et espère que cette tendance se confirmera lors des prochains exercices. Il est cependant préoccupé par le fait que le CCC continue de signaler des problèmes systémiques et des problèmes récurrents. Le Comité s'inquiète de la lenteur avec laquelle les recommandations de cet organe sont appliquées. Il souligne aussi le lien étroit entre l'action menée par les dirigeants en la matière et ce que fait l'Organisation sur un plan plus général pour appliquer le principe de responsabilité (A/65/782, par. 12) (par. 20).

La Mission a accepté les recommandations et a institué une pratique en vue de la préparation trimestrielle du rapport consolidé sur l'exécution du budget et du dossier justificatif des résultats pour présentation à l'équipe de direction et distribution à tous les chefs de section pour examen.

Dans le rapport d'exécution 2010/11, la MINURSO a établi une distinction entre les économies et la sous-utilisation des ressources et a justifié les variations en conséquence.

La Mission met en œuvre les recommandations de l'audit émanant du Comité des commissaires aux comptes.

Le Comité consultatif sait bien que la rapidité avec laquelle évoluent les conditions dans lesquelles les missions de maintien de la paix opèrent peut exiger un ajustement des plans opérationnels et, partant, des réaffectations de ressources entre les différentes catégories de dépenses pendant l'exercice budgétaire. Soucieux de préserver la transparence et la discipline budgétaires, le Comité compte toutefois que les propositions de réaffectation de ressources continueront d'être examinées de près afin de veiller à ce qu'elles ne portent que sur les montants strictement nécessaires pour faire face aux changements de priorités (par. 22).

Le Comité consultatif salue les mesures prises pour affiner et améliorer la présentation et les cadres logiques des budgets des missions de maintien de la paix. Toutefois, comme souligné par le Comité des commissaires aux comptes dans son dernier rapport sur les opérations de maintien de la paix [A/65/5 (Vol. II)], certaines faiblesses persistent. Le Comité consultatif partage cet avis et estime, par exemple, que les produits présentés dans les projets de budget de certaines missions sont trop nombreux et trop détaillés. À son avis, l'une des difficultés posées par les cadres logiques tient à la présentation d'objectifs mesurables qui permettent aux États Membres d'évaluer l'efficacité avec laquelle les mandats sont exécutés et au Secrétariat d'utiliser ces cadres comme outils de planification et de contrôle. Fort du rôle qu'il joue dans la procédure d'examen des budgets, le Comité consultatif estime qu'il y a lieu d'examiner à nouveau la faisabilité des cadres logiques, en particulier dans les opérations de maintien de la paix. À cet égard, il attend avec intérêt les propositions que le groupe d'étude sur la gestion axée sur les résultats présentera à l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session (par. 26).

Étant donné le montant des dépenses de maintien de la paix, qui ont dépassé 7,5 milliards de dollars en 2009/10, le Comité consultatif estime que des gains d'efficacité de l'ordre de 24 millions de dollars sont insuffisants (par. 27).

Comme indiqué au paragraphe 43, le Comité estime que le Secrétaire général devrait continuer à examiner la question des postes vacants de longue date et des postes correspondant à des fonctions qui ne sont peut-être plus indispensables. De plus, il continue d'estimer que les postes devenus inutiles devraient être supprimés et que toute création de poste devrait être dûment justifiée (voir A/64/660, par. 19) (par. 30)

La Mission s'efforce d'exécuter le budget pour réaliser l'objectif pour lequel il a été attribué et dans la limite du crédit alloué. Elle ne recourt au redéploiement que lorsqu'il est pratiquement impossible de fonctionner dans les limites des ressources allouées en raison de changements imprévus.

La Mission s'efforce de présenter la budgétisation axée sur les résultats de manière concise, notamment pour ce qui est des listes de produits liés aux indicateurs de succès. Elle entend continuer à améliorer la présentation des budgets.

Alors même qu'elle fonctionne en mode de maintien des programmes, la Mission procède à un examen continu de son fonctionnement pour réaliser des gains d'efficacité.

Le taux de postes vacants de la Mission est très faible, de sorte que ces postes sont pourvus en temps voulu.

Le Comité consultatif estime que l'exercice auquel il a été procédé pour donner suite à la résolution 65/248 montre qu'un grand nombre de postes sont restés vacants dans les missions de maintien de la paix pendant de longues périodes. Cette situation a également été mentionnée dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix, dans lequel, de l'avis dudit Comité, elle pourrait indiquer que les postes en question ne sont plus nécessaires, surtout lorsque les missions s'acquittent de leur mandat de manière satisfaisante en utilisant les ressources dont elles disposent (A/65/5 (Vol. II) par. 218). Le Comité consultatif rappelle qu'il convient de réexaminer périodiquement la liste des postes demeurés vacants pendant de longues périodes et, en particulier, avant qu'il ne soit proposé à l'Assemblée générale de créer de nouveaux postes (par. 43).

Étant donné l'importance que revêtent des informations à jour et exactes pour une gestion efficace des ressources humaines, le Comité consultatif estime, au vu de l'importance des écarts, qu'il faut en analyser les causes et y remédier (par. 44).

Compte tenu du nombre élevé de candidats présélectionnés sur les fichiers et de la disponibilité probable du personnel des missions qui s'acheminent vers la phase de transition ou de retrait, le Comité consultatif s'attend à une réduction sensible du taux de vacance et des délais de recrutement (voir également par. 49 et 50 ci-dessous). Il devrait également être moins nécessaire de recourir à des équipes d'intervention qui, comme le Comité l'a fait observer précédemment, est assez coûteux (voir A/64/660, par. 42) (par. 47)

Compte tenu du niveau élevé des dépenses afférentes aux carburants et de l'exposition de ce type de dépenses au risque de fraude et d'abus, le Comité consultatif espère que la priorité sera accordée à la mise en service en temps voulu du système de gestion électronique des carburants dans toutes les opérations de maintien de la paix. Entre-temps, le Comité espère que les efforts se poursuivront en vue de garantir une surveillance et des contrôles internes efficaces (par. 62).

Le taux de postes vacants de la Mission est très faible, de sorte que ces postes sont pourvus en temps voulu.

La Mission communique correctement les données concernant les ressources humaines. Lorsqu'un écart est constaté, il est rectifié dans les meilleurs délais.

Le taux de postes vacants dans la Mission est resté faible, dans la mesure où les postes ont été pourvus en temps voulu.

La Mission surveille de près la consommation de carburants à l'aide de la feuille de calcul Excel. Le système de gestion électronique des carburants ne sera pas rentable pour la Mission étant donné que la consommation de carburants de la MINURSO est relativement faible.

Le Comité consultatif se félicite de ce que la fourniture de rations au personnel des opérations de maintien de la paix soit en grande partie sous-traitée à des entreprises locales. Il prend note de la réduction du coût moyen des rations dont a fait état le Secrétaire général et encourage les missions à poursuivre leurs efforts pour que les rations soient distribuées au meilleur coût, en temps voulu et dans le respect des normes de qualité pour toutes les opérations de maintien de la paix (par. 65).

Le Comité consultatif espère qu'il sera tenu compte des conditions environnementales pour déterminer si des biens pouvant être acquis au moyen de contrats-cadres sont adaptés à une région donnée. Les conditions environnementales existantes devraient également être prises en considération pour déterminer les cycles appropriés de remplacement de l'équipement pour chaque opération de maintien de la paix (par. 68).

Le Comité consultatif a pris note avec préoccupation des conclusions du Comité des commissaires aux comptes concernant la sous-utilisation des appareils et les faibles taux d'occupation dans certaines missions (A/65/5 (Vol. II), par. 238 à 250). Il prend note également des conséquences financières de la hausse du prix des carburants d'aviation, signalées par le Secrétaire général dans son rapport (A/65/738, par. 6). Le Comité escompte que les initiatives décrites par le Secrétaire général auront des effets positifs dans ces domaines et que les futurs rapports fourniront des preuves quantitatives des progrès réalisés à cet égard (par. 86).

Le Comité consultatif s'inquiète de ce que la majorité des missions n'ont toujours pas établi leur plan de formation obligatoire. Quand on sait que le montant global des crédits consacrés à la formation pour l'exercice en cours dépasse 25 millions de dollars, dont 18 millions inscrits aux budgets des missions, on pourrait s'attendre à ce que l'achèvement de ces plans soit une priorité. Le Comité recommande donc à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de faire en sorte que toutes les missions se conforment à cet impératif (par. 114).

Le Comité consultatif a insisté à plusieurs reprises sur la nécessité d'établir un lien entre les programmes et objectifs de formation, d'une part, et l'exécution du mandat et les objectifs de l'Organisation, de l'autre. Il considère comme des pas en avant, à cet égard, l'établissement de priorités stratégiques en matière de formation et la règle selon laquelle chaque mission doit

La Mission fournit des rations aux bases d'opérations en temps voulu.

La Mission se procure ses rations au moyen de contrats-cadres globaux, en faisant appel dans toute la mesure possible à des sous-traitants locaux.

La Mission tient compte des conditions environnementales existantes lors de la préparation de propositions techniques en consultation avec le Siège.

La MINURSO est en train de réduire ses dépenses en carburants d'aviation dans la proposition actuelle.

La MINURSO a achevé son plan de formation. Celui-ci est déjà opérationnel.

Les plans de formation de la Mission comprennent des programmes de formation prioritaires spécifiquement axés sur le renforcement et l'amélioration des capacités globales du personnel de la Mission. Après avoir suivi ces programmes, les membres du personnel prennent part à des activités de suivi et de partage des connaissances

*Demande ou recommandation**Mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations*

avoir son propre plan de formation correspondant à ses besoins particuliers, afin que ce plan corresponde aux besoins qui lui sont propres. Il compte que les demandes de crédits de formation figurant dans les projets de budget 2012/13 des missions seront fondées sur des priorités clairement identifiées, énoncées dans le plan de formation de chaque mission (par. 115).

Vu l'importance des fonds alloués aux activités de formation, le Comité consultatif estime que des efforts supplémentaires s'imposent pour optimiser l'efficacité et la rentabilité de l'exécution des programmes. Il réaffirme à ce sujet que les voyages au titre de la formation doivent continuer à faire l'objet d'un examen rigoureux et qu'il convient d'en restreindre le nombre dans toute la mesure possible (voir A/63/746, par. 63) (par. 135).

spécialement conçues pour répondre aux besoins spécifiques de la Mission.

Des efforts délibérés sont faits pour assurer le contrôle continu du financement de toutes les activités de formation. Grâce à l'intensification des échanges de connaissances, les membres du personnel améliorent constamment leur niveau d'efficacité et d'efficience

(A/65/743/Add.5)

*Demande ou recommandation**Mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations*

Dans son rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2009/10 (A/65/665), le Secrétaire général indiquait que d'importants travaux de modernisation des installations et infrastructures avaient été réalisés sur les bases d'opérations de la MINURSO : remplacement des tentes par des locaux d'hébergement en dur dans les bases d'opérations d'Awsard, Oum Dreyga, Mahbas et Bir Lahlou; installation de stations d'épuration de l'eau à Laayoune et dans deux bases d'opérations; poursuite de la remise en état des pistes d'atterrissage des bases d'opérations situées dans le désert à l'ouest du mur de sable, avec le concours de l'Armée royale marocaine; et achèvement de la reconstruction de certaines pistes d'atterrissage. Ces travaux ont permis de raccourcir la durée du trajet entre Laayoune et Oum Dreyga, d'intensifier l'approvisionnement par voie terrestre et de réduire les approvisionnements en eau en bouteille grâce à la mise en service de stations d'épuration (voir A/65/665, par. 18). Le Comité consultatif note que des ressources sont aussi demandées au titre de travaux similaires (constructions de barrières et de stations d'épuration de l'eau, ou encore installation de systèmes d'éclairage) dans le projet de budget de l'exercice 2011/12 (A/65/720). Le Comité consultatif s'inquiète du faible taux d'exécution des travaux relatifs aux barrières de sécurité autour du périmètre, aux réservoirs de carburants, aux installations d'ablution, ainsi qu'aux pistes et aux aires d'atterrissage d'hélicoptères, et invite le Secrétaire général à prendre les mesures voulues pour accélérer l'achèvement des travaux en cours (par. 30).

La Mission est en train de procéder au remplacement des tentes par des locaux d'hébergement en dur.

## C. Comité des commissaires aux comptes

[A/65/5 (Vol. II)]

*Demande ou recommandation*

*Mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations*

### *Budgétisation axée sur les résultats : lien entre les cadres de budgétisation et les crédits demandés*

Dans le cadre d'une budgétisation axée sur les résultats, il est essentiel que le montant alloué à chaque produit soit déterminé sur la base de prévisions bien justifiées. Il est difficile, dans le cas contraire, de comparer le coût des produits aux prévisions et d'évaluer dans quelle mesure ces produits ont été réalisés de façon économique et rationnelle. Le Comité a examiné les liens entre les cadres de budgétisation axée sur les résultats et les crédits demandés et a constaté que, sauf dans le cas des ressources affectées aux dépenses de personnel, ces liens faisaient défaut. Par exemple :

a) À la FNUOD, les produits prévus n'étaient pas chiffrés et les rapports entre le financement et les résultats n'étaient pas bien compris. Ainsi, la Mission ne connaissait pas le coût du déploiement d'une patrouille d'intervention rapide;

b) À l'UNFICYP, les prévisions budgétaires et les produits prévus n'étaient pas correctement liés. L'information de gestion n'avait pas été établie sur la base des rubriques et des produits figurant dans le budget et différait par conséquent de celle utilisée pour faire rapport à l'Assemblée générale. De plus, la Mission n'effectuait pas de suivi de ses réalisations en fonction de l'utilisation effective des crédits budgétaires. Des constatations du même ordre ont été faites à la MINURSO;

c) L'ONUCI n'avait pas fourni les données claires et susceptibles de faire l'objet d'un audit, qui auraient été nécessaires pour démontrer l'affectation correcte des crédits budgétaires aux produits prévus (par. 86)

La Mission a entrepris d'améliorer le lien entre les prévisions budgétaires et les produits prévus dans la formulation du cadre de budgétisation axée sur les résultats pour 2012/13.

*Budgétisation axée sur les résultats : suivi des réalisations sur l'ensemble de l'année des progrès et des résultats*

À l'UNFICYP, les réalisations n'ont été recensées et consignées qu'après la fin de l'exercice et les données les plus récentes sur l'exécution du budget dont disposait le Comité pour effectuer son contrôle concernaient l'exercice 2008/09. Aucun rapport de suivi des réalisations par rapport au cadre de budgétisation axée sur les résultats de l'exercice 2009/10 n'avait été préparé en cours d'exercice. Des constatations analogues ont été faites au sujet de l'ONUCI et de la MINURSO (par. 91).

Le Comité recommande au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions de prendre conjointement des mesures visant à garantir que les missions collectent, analysent, compilent et publient régulièrement les données relatives à la budgétisation axée sur les résultats nécessaires à la gestion interne (par. 93).

*Inventaires physiques et explication des écarts*

Le Département de l'appui aux missions s'est rangé à la recommandation du Comité qui a demandé à nouveau que l'Administration renforce la gestion et le contrôle des biens non durables en veillant à ce que les livres soient bien tenus, les inventaires physiques régulièrement effectués et les écarts rapidement examinés et corrigés (par. 159).

*Utilisation des ressources allouées aux opérations aériennes*

À la MINURSO, le Comité a analysé, sur la base des plans de vol publiés, la capacité d'embarquement et les taux d'occupation effectifs d'un appareil AN-26 pendant le mois de juin 2010 et relevé que, sur les 40 vols effectués, 7 seulement l'avaient été avec un taux d'occupation supérieur à 50 %. Aucun vol n'avait été effectué à pleine capacité lors de cette période. La MINURSO a annulé des vols quand ils n'étaient pas nécessaires (par. 242).

Le Comité recommande au Département de l'appui aux missions de demander à toutes les missions d'analyser les facteurs de sous-utilisation des aéronefs et de prendre les mesures voulues pour utiliser ces derniers de façon plus efficace et plus économique (par. 244).

La Mission compte effectuer un suivi de ses réalisations par rapport au cadre de budgétisation axée sur les résultats de l'exercice 2011/12.

Au cours de l'exercice 2009/10, en passant en revue les articles répertoriés dans 71 % de l'inventaire des biens non durables, la MINURSO n'a constaté aucune anomalie. La Mission a amélioré le contrôle des biens non durables et est arrivée à une précision de 93 % dans l'inventaire des biens non durables.

La Mission a pris des mesures pour améliorer le taux d'occupation des vols. Ce faisant, elle a reconfiguré la composition de sa flotte. Un appareil a été retiré et deux appareils AN-26 ont été reconfigurés de façon à rentabiliser le transport de passagers et de fret entre les bases d'opérations.

*Contrôle des accès*

Les droits d'administrateur permettent d'accéder sans restrictions aux systèmes informatiques des missions en vue de régler des problèmes de fonctionnement, de corriger des données ou de modifier des informations relatives à des opérations. Le système enregistre automatiquement l'accès des administrateurs et les opérations qu'effectuent ces derniers. Cela étant, à la MINURSO et à la FNUOD, il n'existait aucun mécanisme qui permette d'examiner l'activité des administrateurs et de vérifier les raisons pour lesquelles ils se connectaient au système et les opérations qu'ils effectuaient. Par ailleurs, à la MINURSO, un membre du personnel ayant des droits d'administrateur avait récemment téléchargé sur son ordinateur un logiciel non autorisé doté d'une fonction de piratage. Le service informatique s'en était rendu compte par hasard et le logiciel avait été retiré du système (par. 285).

Le Département de l'appui aux missions a accepté, comme le Comité le recommandait, de demander à toutes les missions de mettre en place des mesures de contrôle d'accès strictes, notamment une politique de gestion des mots de passe et l'interdiction du chargement de logiciels non autorisés (par. 286).

La Mission a mis en place des mesures de contrôle strictes concernant l'accès des administrateurs aux systèmes informatiques. La Mission a nommé uniquement du personnel recruté sur le plan international en tant qu'administrateurs de système et demande à ceux-ci d'adhérer aux dispositions de la politique relative à l'utilisation du matériel informatique afin de sauvegarder la fiabilité et la sécurité de la base de données de la Mission. En outre, elle rappelle constamment aux membres du personnel, par l'affichage de messages contextuels, les instructions concernant l'utilisation du matériel et des systèmes informatiques de la Mission.

Les mesures mises en œuvre pour satisfaire aux recommandations sont :

Les activités du réseau et des administrateurs de système sont enregistrées;

Tous les postes de travail à l'intérieur du réseau font l'objet d'un contrôle continu, au moyen d'outils de surveillance automatisés à distance, de façon à éviter le téléchargement de logiciels non autorisés;

Des droits d'administrateur sont accordés à des informaticiens qui ont besoin d'accéder à des postes de travail locaux uniquement pour effectuer des tâches entrant dans le cadre de leurs fonctions, telles que l'installation de logiciels (autorisés).

## Annexe I

### Définitions

#### A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport) :

- **Création de poste** : Proposée lorsqu'on a besoin de ressources supplémentaires qu'il est impossible de prélever sur les effectifs d'autres bureaux et qu'il n'y a pas d'autre moyen d'assurer l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes
- **Réaffectation d'un poste** : Proposée afin d'utiliser un poste initialement approuvé pour remplir une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, mais sans rapport avec la fonction d'origine. Un poste réaffecté peut changer de lieu ou de bureau, mais il ne change pas de catégorie ou de classe
- **Transfert d'un poste** : Proposé lorsqu'un poste autorisé peut permettre l'exécution de fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau que celui auquel il est affecté
- **Reclassement ou déclassement d'un poste** : Proposé lorsqu'il convient de changer un poste autorisé de classe, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont sensiblement changé
- **Suppression d'un poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire à la réalisation des activités pour lesquelles il avait été initialement approuvé ni à la mise en œuvre d'autres activités prioritaires de la mission
- **Transformation d'un poste** : Trois cas de figure sont possibles :
  - Transformation d'emplois de temporaire en postes : il s'agit de transformer en postes des emplois de temporaire autorisés, financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), parce que les fonctions remplies ont un caractère continu
  - Transformation de postes occupés par des titulaires de contrat de vacataire ou de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer les postes occupés par des titulaires de contrat de vacataire ou de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu de certaines fonctions, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale
  - Transformation de postes d'agent recruté sur le plan international en postes d'agent recruté sur le plan national : il est proposé de transformer en postes d'agent recruté sur le plan national des postes d'agent recruté sur le plan international approuvés

## B. Terminologie de l'analyse des variations

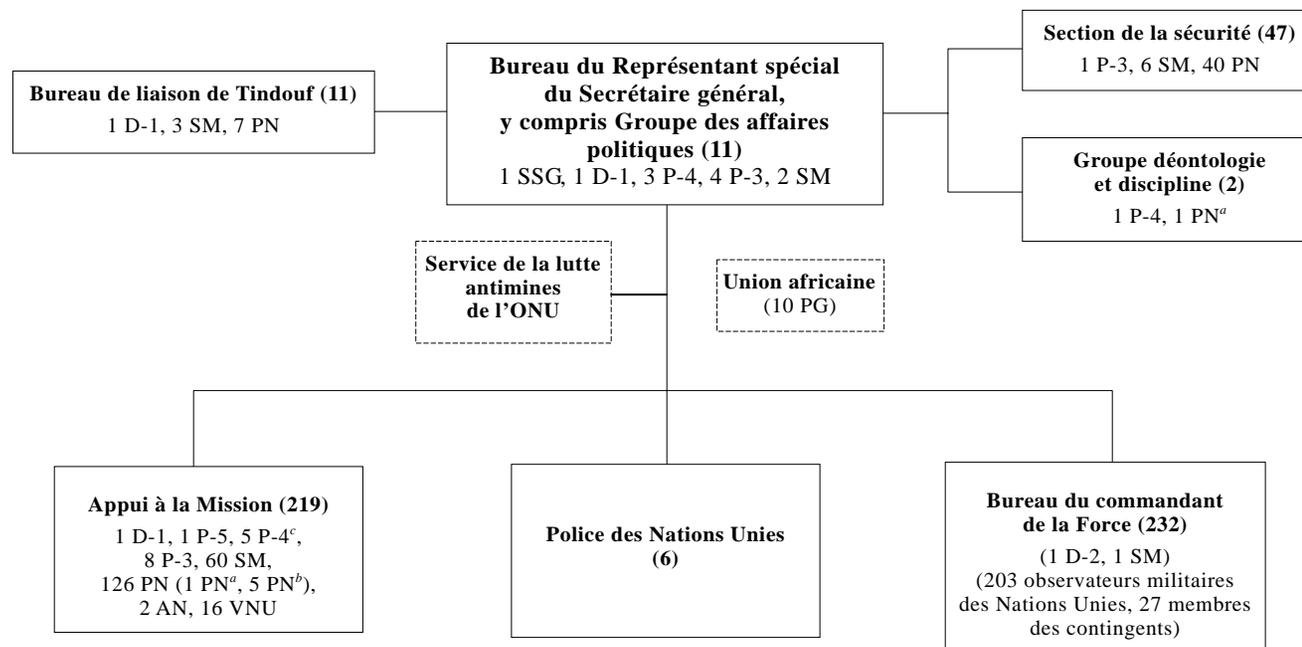
On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement)

## Annexe II

### Organigrammes

#### A. Structure administrative de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

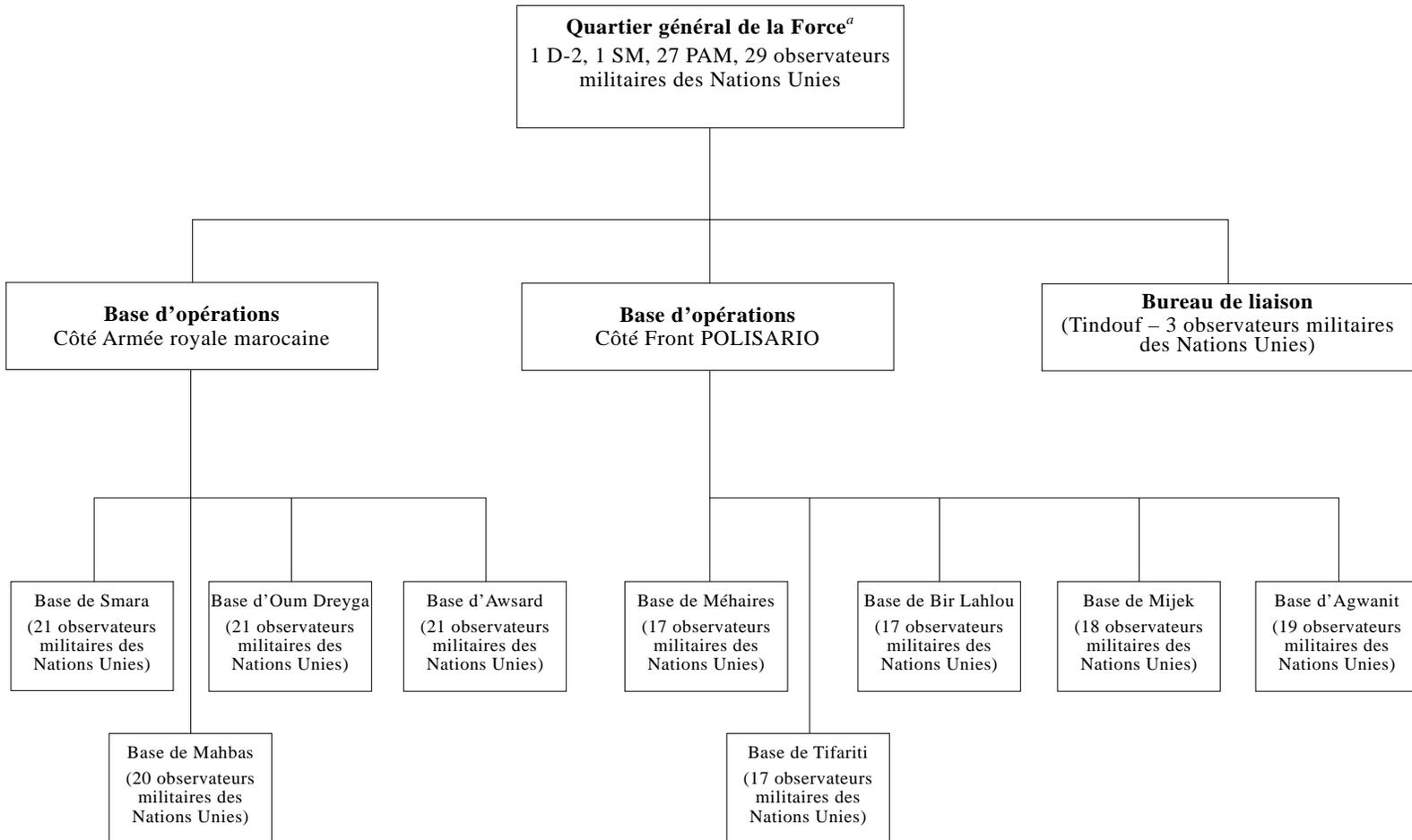


*Abréviations* : AN = administrateur recruté sur le plan national; PG = personnel fourni par des gouvernements; PN = agent recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile; SSG = Sous-Secrétaire général; VNU = Volontaires des Nations Unies.

<sup>a</sup> Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

<sup>b</sup> Transformation.

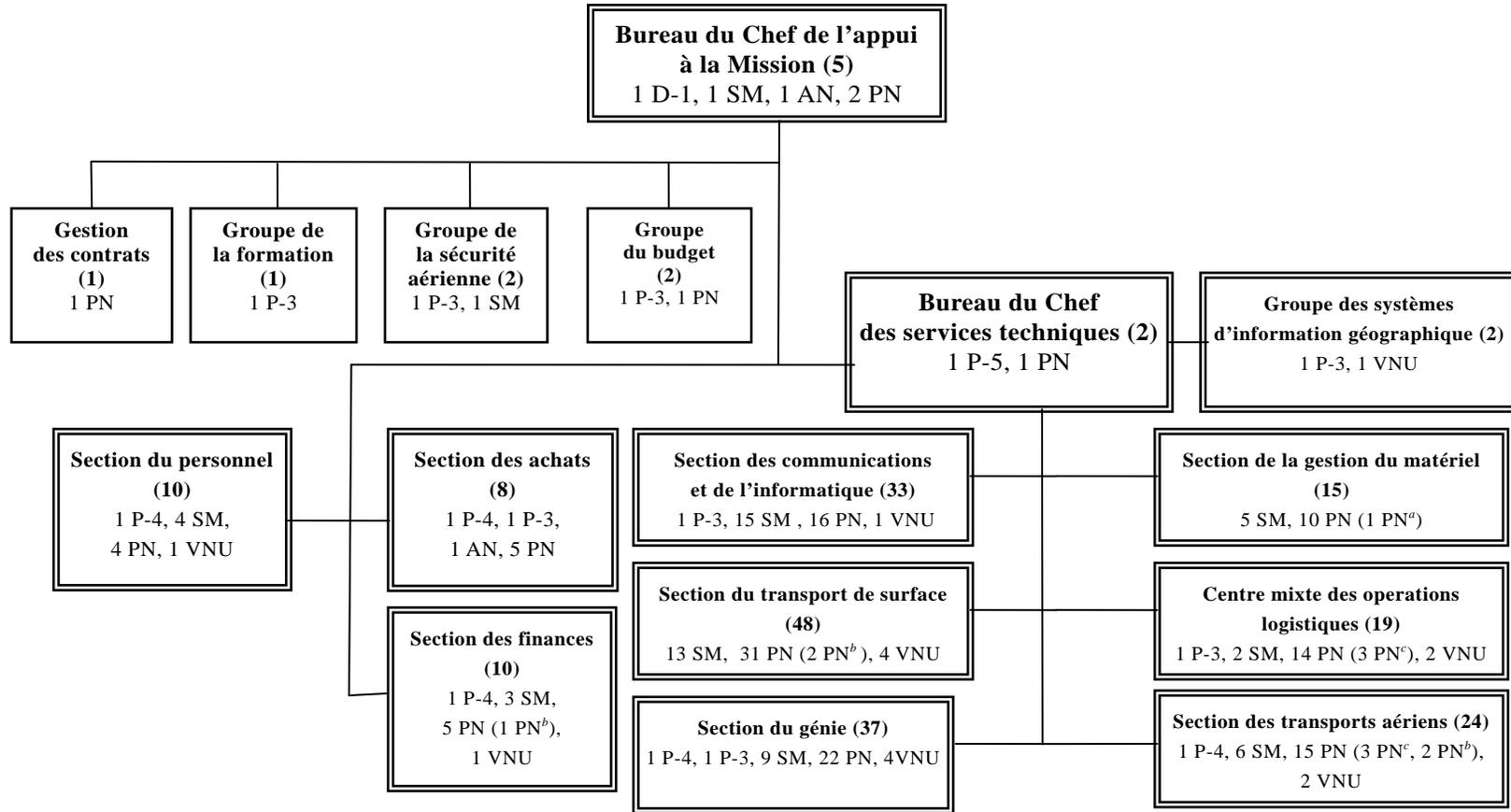
## B. Composante militaire



*Abréviation* : PAM = personnel d'appui militaire.

<sup>a</sup> Le quartier général de la Force comprend : le Bureau du commandant de la Force (1 D-1, 1 SM); 27 membres du personnel d'appui (contingents) (20 pour le service médical et 7 agents administratifs) et 29 observateurs militaires des Nations Unies.

### C. Division de l'appui à la Mission



<sup>a</sup> Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

<sup>b</sup> Transformation.

<sup>c</sup> Transfert.

Carte



Map No. 3091 Rev. 06 UNITED NATIONS  
January 2012

Department of Field Support  
Cartographic Section